

AINGURAK
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Chemin de Barthes
64100 BAYONNE
902 790 245 RCS BAYONNE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' or 'G' shape with a horizontal line extending to the right.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (Article 902 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **AINGURAK** Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue	Biens	215	214		
		Services *	217	218		
		(dont export et livraisons intracommunautaires)				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	2 155	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel *			250		
PRODUITS FINANCIERS	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254	558	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	2 713
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(2 713)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)	280	10 000	294	4 019	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	2 915
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348			
	Impôt sur les bénéfices *	(VII)			306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	354
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	354	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	500	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZPANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies B)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	9 146
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	9 146

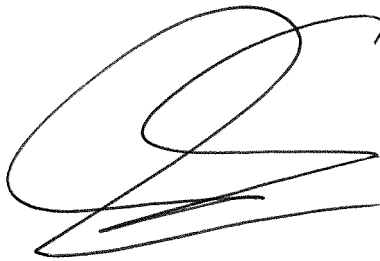
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

AINGURAK
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Chemin de Barthes
64100 BAYONNE
902 790 245 RCS BAYONNE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

CERTIFIES CONFORMES A L'ORIGINAL
LE PRESIDENT

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Documents fiscaux

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>AINGURAK</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>14 CHEMIN DES BARTHES 64100 BAYONNE</u>																			
SIRET <table><tr><td>9</td><td>0</td><td>2</td><td>7</td><td>9</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>						9	0	2	7	9	0	2	4	5	0	0	0	1	0
9	0	2	7	9	0	2	4	5	0	0	0	1	0						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																			
Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>																			
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3													
ACTIF																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014	1 276	016	558	718												
	Immobilisations corporelles *	028		030															
	Immobilisations financières * (1)	040	456 401	042		456 401													
Total I (5)		044	457 677	048	558	457 119													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070														
		Autres * (3)	072	218	074		218												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	17 154	086		17 154												
	Charges constatées d'avance *		092		094														
Total II		096	17 372	098		17 372													
Total général (I + II)		110	475 049	112	558	474 492													
PASSIF						Exercice N 1													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	1 000												
	Écarts de réévaluation					124													
	Réserve légale					126													
	Réserves réglementées *					130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)					131	132												
	Report à nouveau					134													
	Résultat de l'exercice					136	354												
	Subventions d'investissement					137													
	Provisions réglementées					140	2 915												
	Total I					142	4 269												
Provisions pour risques et charges					Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	337 880												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	480												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	131 863												
	Produits constatés d'avance					174													
Total III					176	470 223													
Total général (I + II + III)					180	474 492													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	290 354												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	457 677												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AINGURAK
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Chemin de Barthes
64100 BAYONNE
902 790 245 RCS BAYONNE

PROCES-VERBAL

de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

Le 30 Juin 2023 à 9 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au 390 Rue Ambroise 2, 40390 Saint-Martin-de-Seignanx.

Une feuille de présence est signée par les associés présents. Le total des actions des associés présents ou représentés est de 1 000 actions détenues en pleine propriété sur les 1 000 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La société LAGUNTZA représentée par son gérant Pierre LATASTE, assiste et préside l'assemblée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2022 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport de la gérance ;
- le rapport spécial de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 353,75 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 353,75 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 353,75 euros.

Affectation

- Au compte réserve légale, soit 100,00 euros
- Au compte autres réserves, soit 253,75 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 4 269 euros.

Rappel des dividendes distribués

S'agissant du 1^{er} exercice, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividendes.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

P/ la Présidente
La société LAGUNTZA
Représentée par Pierre LATASTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. LATASTE', with a large, stylized initial 'P' and a horizontal line extending to the right.

ANNEXE

Période du 01/09/2021 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 16 mois.

Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 474 491,63 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 353,75 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/11/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 1 276 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 276	558	718	%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 276	558	718	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 457 677 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		1 276		1 276
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		456 401		456 401
TOTAL		457 677		457 677

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 558 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		558		558
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		558		558

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	1 276	558	718	3 ans
TOTAL	1 276	558	718	

3.3 - Etat des créances = 218 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	218	218	
TOTAL	218	218	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal	1000	1,00	1 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	1,00	1 000

4.2 - Provisions = 2 915 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées		2 915			2 915
Provisions pour risques & charges					
TOTAL		2 915			2 915

4.3 - Etat des dettes = 470 223 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	337 880	47 526	214 418	75 936
Dettes financières diverses	113 427	113 427		
Fournisseurs	480	480		
Dettes fiscales & sociales	1 686	1 686		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	16 750	16 750		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	470 223	179 869	214 418	75 936

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 538 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	58
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	480
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	538

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 538 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	58
Interets courus sur emprunts(16884000)	58
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	480
Fournisseurs - fnp(40810000)	480
TOTAL	538